

Madame le Maire,

Nous avons découvert vendredi le 9 mars un début de construction d'un pylône d'antennes relais en arrière de notre village dans un champ, au Clos de la Ronce. Nous avons été très surpris par cette perspective de construction n'ayant eu aucune information spécifique, en dehors de l'affichage légal, ni au moment du dépôt du permis de construire le 14 mars 2013, ni aujourd'hui en ce début de construction.

Celle-ci se situe à 260 m des premières habitations, 300 m de l'aire de jeux des enfants et à 500 m de l'école. Vous comprendrez la réaction de surprise et d'inquiétude des personnes qui habitent ce quartier et se voient imposer ce pylône. Les riverains dont les fenêtres donnent sur les champs devront subir une gêne visuelle de leur maison, ainsi que tous les promeneurs habitués à ce chemin qui marchent pour se détendre et pour la qualité champêtre du lieu.

Il est avéré aujourd'hui que la proximité d'une antenne induit une dépréciation de la valeur immobilière.

D'autre part des études montrent aujourd'hui les conséquences néfastes sur la santé de tels édifices. Article d'un bureau de contrôle indépendant effectuant des mesures de champs électromagnétiques.

<http://www.etudesetvie.be/informations/80-compte-rendu-des-mesures-d-antennes-relais-pour-telephones-cellulaires-g-s-m.html>

Extrait : Les riverains se plaignent souvent après l'implantation des antennes à moins de 300 mètres de leur maison ou appartement de : troubles de la concentration et de la vigilance, fatigue chronique, rougeurs de la peau et desquamation du cuir chevelu, perte partielle des cheveux, perturbations de l'audition, troubles cardiaques, irritabilité et nervosité, insomnies, hypersensibilité anormale, maux de tête...

Nous avons rencontré des riverains qui vendent leur maison car ils sont devenus malades ou hypersensibles depuis la mise en fonction des antennes ! Ceux-ci rencontrent généralement des difficultés à vendre leur bien immobilier. Et souvent après de nombreuses négociations, ils la vendent avec une perte de la valeur réelle pouvant s'élever jusqu'à 30 % ! Dans ce cas le préjudice est considérable....

Nous avons fait une réunion aujourd'hui, 19 mars 2016, sur le lieu de construction. Nous étions une soixantaine alors que nous n'avons eu que très peu de temps pour informer la population. De nombreuses personnes sont encore dans l'ignorance de ce projet. Nous, en tant qu'habitants de Lion sur mer, estimons que nous n'avons été ni concertés, ni informés, même lorsque nous avons posé la question sur ce sujet au service urbanisme en décembre 2015. Le défaut de concertation et la trop grande proximité des maisons nous ont amenés à mettre en place une pétition pour s'opposer à ce projet et nous avons déjà 150 signatures au bout d'une semaine.

Nous nous sommes renseignés sur l'origine de cette antenne et avons collecté un certain nombre d'informations. Mais il nous semble du devoir de nos élus d'informer la population de manière plus précise sur ce projet. Nous savons tous aujourd'hui qu'une antenne relais émet des champs électromagnétiques permanents qui induisent des conséquences sur la santé, avec un risque plus élevé pour les personnes proches, au même titre que les lignes à haute tension par exemple.

En France, en 2015, une décision de justice a reconnu l'électro hyper sensibilité comme handicap attestant de l'effet sur la santé des technologies sans fil.

Une publication médicale du professeur Belpomme, cancérologue et oncologue, de l'ARTAC (Association de Recherche Thérapeutique Anti Cancer) de décembre 2015 identifie les marqueurs biologiques de l'électro hyper sensibilité sur 1200 patients. Il se trouve qu'une personne électro hyper sensible diagnostiquée par ce médecin habite juste à proximité de ce projet.

Les normes actuelles (41 V/m) ont été définies en 2001 sur la base des recommandations des industriels. Aucun critère de santé n'était alors pris en compte, puisqu'on ne disposait d'aucun recul. Aujourd'hui, alors que ces normes sont respectées en tout point du territoire, le nombre de personnes malades augmente d'année en année.

Aujourd'hui, on assiste à une multiplication de ces antennes pour améliorer le réseau de téléphonie mobile, par décision de l'Etat. Cependant à Lion sur Mer, la couverture réseau d'Orange et des autres opérateurs est suffisante du point de vue des usagers et des sources issues des opérateurs eux-même (cf courrier de Monsieur Pierre Yves Machavoine du 15/03/2016).

Ne devrions nous pas nous poser la question de la santé publique avant toute autre chose?

Cécile Adeline

Bruno Adeline

Emeline Aubert Dozeville

Julien Aubert Dozeville

Brigitte Marie-Cussy

Jeanne Ducange

Béatrice Grard

Thierry Grard

Yves Marie